Initiatives ministérielles

j'ai trouvé une déclaration remarquable sur laquelle s'entendent tous ceux qui étudient ce sujet, ici et aux États-Unis.

Les fanatiques de pornographie passent par quatre étapes. Dans la première, les consommateurs de pornographie deviennent dépendants et ne peuvent plus s'en passer. Ils en redemandent. La deuxième étape est celle de l'accroissement de la consommation et de la recherche de moyens de stimulation plus explicites et plus brutaux. La deuxième étape mène à la troisième. C'est alors que survient un phénomène de désensibilisation qui rend ordinaire ce qui était jadis choquant, répugnant et odieux. Cette progression conduit malheureusement parfois à la quatrième étape qui consiste à passer aux actes avec des conséquences violentes et brutales qui entraînent souvent la mort de femmes et d'enfants.

Permettez-moi de conclure en disant qu'il est temps que tous les députés de cette Chambre et tous les Canadiens s'engagent dans la lutte contre le fléau social et personnel qu'est la pornographie. Au niveau personnel, la pornographie corrompt la fibre morale de l'usager et le prive d'un sain respect pour la vie. Au niveau social, elle est la cause de souffrances énormes pour des innocents, femmes et enfants, et pour leur famille et entraîne parfois leur mort.

Le projet de loi C-128 est au moins un premier pas dans la bonne direction. Comme je l'ai déjà dit, si je suis réélu, je m'engage à faire en sorte que les deux autres éléments soient ajoutés. Je recommande à la Chambre d'adopter dès aujourd'hui le projet de loi C-128 afin que nous puissions au moins faire ce premier pas.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce que le député de Kitchener a déclaré. Je tiens à le féliciter d'avoir présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire sur la pornographie. Il renferme beaucoup de dispositions réfléchies. Je voudrais le remercier de sa gentillesse et le féliciter d'avoir su nous faire part de ses idées au sujet de son propre projet de loi dans le cadre de son excellente intervention tout à fait convaincante relativement au projet de loi C-128, à l'étape de la troisième lecture. J'ai écouté très attentivement ce qu'il a déclaré.

• (1755)

Je pense que tous les députés appuient le projet de loi C-128. Je crois que le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'un projet de loi extrêmement important. Je voudrais préciser que contrairement à ce que le député de Kitchener a déclaré, selon moi, la pornographie juvénile est plus grave que les autres types de pornographie impliquant des adultes de n'importe quel sexe. En effet, les enfants sont les êtres les plus vulnérables de notre société.

Ce sont également des membres de notre société qui sont sans défense, des gens qui après avoir subi les horreurs de la pornographie juvénile n'oublient jamais leur expérience et doivent garder en eux pour le reste de leur vie cette expérience horrible et dégradante. Dans bien des cas, ils souffrent pour le reste de leur vie de troubles psychologiques et ne sont pas vraiment en mesure de se réaliser pleinement ni d'avoir la vie bien remplie que nous souhaitions pour eux et en outre, après avoir été dans bien des cas victimes d'agression sexuelle, ils deviennent souvent, une fois adultes, des agresseurs euxmêmes.

Si vous me permettez de me pencher un instant sur toute la question de la pornographie comme le député de Kitchener l'a fait, je voudrais préciser que selon moi, ni la Chambre ni qui que ce soit au Canada ne comprend vraiment à quel point le terrible mal qu'est la pornographie est répandu dans notre société.

Au début des années 1970, la pornographie était une industrie de 5 millions de dollars en Amérique du Nord. À l'heure actuelle, elle représente 10 milliards de dollars. Parmi les dix magazines les plus rentables offerts sur le marché, six sont à caractère sexuel et s'adressent aux hommes. On vend plus de *Playboy* et de *Penthouse* au Canada que de *Time* et de *Maclean's*. Les magazines pornographiques représentent maintenant 30 p. 100 de toutes les ventes des kiosques à journaux.

On ne saurait avoir un problème de pornographie de cette ampleur au Canada sans être confronté également à un problème d'exploitation sexuelle des enfants. Je le répète, ceux qui craignent que le gouvernement aille trop loin en censurant certains documents oublient trop souvent que ces documents ont un influence profonde sur la vie et l'avenir des enfants du pays. Chaque fois qu'on montre un enfant en train d'avoir une relation sexuelle ou posant nu dans une position contre nature, cela signifie qu'on a exploité cet enfant pour prendre cette photographie ou tourner la vidéocassette en question. Le fait même que cela se soit produit est la preuve qu'on a exploité cet enfant.

La pornographie juvénile est l'un des types les plus dangereux de tous les types de pornographie pour deux raisons. Tout d'abord, on s'en sert souvent pour attirer d'autres enfants et leur faire perdre leurs inhibitions. On dit à ces enfants qu'ils n'ont rien à craindre puisque tous les autres enfants le font. On leur laisse croire que c'est tout à fait naturel.

Si un pédophile exerce ses activités dans un certain quartier, il peut influencer certains jeunes en leur montrant des photos où ils reconnaissent un de leurs semblables. Ce sont des enfants après tout. Il ne s'agit pas d'adultes mûrs, même si dans bien des cas on se demande si les adultes ont toute la maturité voulue; le fait est que les enfants sont des êtres vulnérables. Leur esprit est en plein développement et on ne peut s'attendre à ce qu'ils